

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

Problématique

Une entreprise œuvrant dans le secteur de la fabrication de panneaux rencontre une problématique liée à la présence de poussière dans les yeux. Elle s'interroge sur la mise en place de règles imposant le port de lunettes de protection (goggles ou lunettes offrant une protection accrue). Elle aimerait savoir si les entreprises membres de PRÉVIBOIS imposent le port d'une protection oculaire.

QUESTION 1

Avez-vous des règles concernant le port obligatoire de goggles sur votre site, que ce soit pour certaines tâches ou en tout temps?

Réponses

- Entreprise A** Non
- Entreprise B** Oui, port en tout temps sur le site
- Entreprise C** Non, visière pour faire du soufflage ou goggles, mais on en est à l'étape de recommander, pas encore obligé
- Entreprise D** Oui, pour certaines tâches : lors de travaux au-dessus des épaules (risques de débris qui peuvent s'infiltrer dans les lunettes de sécurité régulières)
- Entreprise E** Oui
- Entreprise F** Oui, protection en tout temps pour tous nos employés travaillant dans l'usine
- Entreprise G** Les lunettes de sécurité sont exigées en tout temps, même aux visiteurs ou autres personnes circulant en usine
- Entreprise H** Oui, pour le nettoyage de poussière, le lavage à haute pression et certains produits chimiques
- Entreprise I** Oui
- Entreprise J** Le port en tout temps est exigé
- Entreprise K** Goggles pour la chaux, lunettes de sécurité en tout temps, visière obligatoire dans les départements de la pulperie, chaudières, fours à chaux et traitement des effluents
- Entreprise L** Lunettes de sécurité en tout temps
- Entreprise M** Lors de travaux de meulage
- Entreprise N** Nous recommandons le port des lunettes de sécurité lors de tâches pouvant affecter l'intégrité physique des yeux, mais rien n'est obligatoire en tout temps, au niveau des opérations forestières
- Entreprise O** Pour des tâches spécifiques et déterminées seulement
- Entreprise P** Nous sommes une usine de première transformation du bois, le port des lunettes est obligatoire en tout temps

Compilation des réponses – Appel à tous # 223

Protection des yeux obligatoire

QUESTION 1 (suite)

Avez-vous des règles concernant le port obligatoire de goggles sur votre site, que ce soit pour certaines tâches ou en tout temps?

Réponses

- Entreprise Q** Lunettes en tout temps pour tous les employés; protections adaptées pour les mécaniciens, selon la tâche
- Entreprise R** Non, mais nous avons une politique pour le port de la visière faciale et des lunettes de sécurité lors de certaines tâches dont, en exemple, l'utilisation d'une laveuse à pression
- Entreprise S** Lunettes obligatoires en tout temps
- Entreprise T** Oui, en tout temps
- Entreprise U** Obligatoire en tout temps
- Entreprise V** La seule tâche qui oblige le port de goggles est lorsqu'on travaille avec des produits chimiques
- Entreprise W** Non, nous ne portons pas de goggles ici
- Entreprise X** Lunettes de sécurité certifiées CSA seulement
- Entreprise Y** En tout temps, dès qu'on rentre sur le plancher de production
- Entreprise Z** Oui, pour certaines tâches
- Entreprise AA** Seulement lors de travaux de nettoyage intense avec beaucoup de poussières
- Entreprise BB** Lors de dépoussiérage, l'air comprimé à plus de 30 PSI
- Entreprise CC** Port des lunettes avec côtés fixes en tout temps. Ajout de la visière ou d'un masque *full face* lors de présence de poussières plus importantes.
- Entreprise DD** Oui, pour travailler avec certains produits dangereux ainsi qu'à certains endroits à concentration élevée de poussières, le port de goggles étanches est obligatoire
- Entreprise EE** Oui, lors des travaux pouvant entraîner des projections, nous demandons aux travailleurs de porter une visière en plus des lunettes de sécurité
- Entreprise FF** Les lunettes de sécurité sont obligatoires en tout temps dans les usines et fortement recommandées pour circuler dans la cour
- Entreprise GG** Oui
- Entreprise HH** Oui, en tout temps
- Entreprise II** Oui
- Entreprise JJ** Oui
- Entreprise KK** Non, seulement lunettes de sécurité avec protection latérale
- Entreprise LL** Pas de goggles obligatoires, seulement des lunettes de sécurité et pour certaines tâches une visière par-dessus
- Entreprise MM** Oui, en tout temps lorsque l'usine est en fonction
- Entreprise NN** Oui, port des lunettes en tout temps dans la zone industrielle
- Entreprise OO** Oui
- Entreprise PP** Le port des lunettes est obligatoire pour toute personne circulant dans nos usines

Compilation des réponses – Appel à tous # 223

Protection des yeux obligatoire

QUESTION 2

Exigez-vous certains modèles de lunettes de sécurité offrant une meilleure protection contre la poussière dans les yeux?

Réponses

- Entreprise A** Non
- Entreprise B** À certains postes oui ainsi que la visière
- Entreprise C** Non
- Entreprise D** Goggles pour certaines tâches
- Entreprise E** Non, excepté certaines tâches bien spécifiques où c'est nécessaire
- Entreprise F** Non, nous avons sélectionné certains modèles avec LookSecure (Iris) et Sécurop Vision et l'employé choisit ce qui lui convient le mieux
- Entreprise G** Nous faisons affaire avec Sécurop Vision. Donc, c'est eux qui nous proposent des modèles selon nos activités de production
- Entreprise H** Oui, des lunettes avec un contour noir et un élastique sont exigées pour le dépoussiérage
- Entreprise I** Oui
- Entreprise J** Non, des lunettes de sécurité standards avec des protections sur les côtés
- Entreprise K** Elles sont disponibles, mais pas obligatoires
- Entreprise L** Non
- Entreprise M** Le port des lunettes est obligatoire en tout temps, pour les personnes ayant des lunettes de prescription, seules les lunettes de sécurité sont également acceptées, nous devons les fournir également. Pour les travaux de soudure, les lunettes et le casque sont également demandés ainsi que lors de l'utilisation de la scie à chaîne, la grille et les lunettes sont aussi obligatoires.
- Entreprise N** Non
- Entreprise O** Oui, lunettes de sécurité avec protection latérale obligatoire en tout temps
- Entreprise P** Oui, nous recherchons toujours le meilleur modèle
- Entreprise Q** Non
- Entreprise R** Les deux modèles préconisés davantage : le Rush+ de Bollé (qui peut être jumelé avec un coussin et foam autour de la lunette) ainsi que le 3M Solus de Série 2000 (qui offre le même type de protection)
- Entreprise S** Oui lors d'opérations de nettoyage, lunettes fermées au complet
- Entreprise T** Oui
- Entreprise U** Doit répondre à la norme CSA (RSST)
- Entreprise V** Notre environnement ne produit pas une grande quantité de poussière
- Entreprise W** Le port de lunettes de sécurité est obligatoire ici; cependant, il n'y a pas de modèle spécifique pour contrer la poussière
- Entreprise X** Lunettes de sécurité série A700, anti-égratignures; répond à la norme CSA Z94.3

Compilation des réponses – Appel à tous # 223

Protection des yeux obligatoire

QUESTION 2 (suite)

Exigez-vous certains modèles de lunettes de sécurité offrant une meilleure protection contre la poussière dans les yeux?

Réponses

- Entreprise Y** On a choisi des modèles avec le CSS
- Entreprise Z** Oui
- Entreprise AA** Oui, un modèle Uvex étanche
- Entreprise BB** Goggles + visière
- Entreprise CC** Nous utilisons les modèles standards
- Entreprise DD** Non, mais cette avenue est intéressante!
- Entreprise EE** Non
- Entreprise FF** Non à cause de l'enjeu de buée qui pose un risque d'avoir une vision réduite avec des lunettes à coque; nous fournissons des lunettes conformes à la norme CSA Z94.3-07 catégorie 1.
- Entreprise GG** Non, pas de modèle spécifique en particulier
- Entreprise HH** Nous n'exigeons pas de modèle spécifique, mais nous fournissons ceux de la marque Zenith
- Entreprise II** Non, juste visière avec mentonnière pour certaines tâches
- Entreprise JJ** Oui
- Entreprise KK** Non, cependant pour les travaux de dépoussiérage, le port de la visière est obligatoire
- Entreprise LL** Oui, nous avons des modèles approuvés
- Entreprise MM** Nous obligeons les lunettes de sécurité approuvées par notre comité SST et les lunettes de prescription de Sécurop Vision
- Entreprise NN** Oui, lorsqu'il y a des soufflages et de la poussière en suspension, nous demandons le port de gogles de sécurité afin de réduire les risques de poussière dans les yeux. Par contre, le port des gogles n'est pas en tout temps. Seulement lors des soufflages (2x par jour durant 30 min). Nous avons aussi implanté une règle pour les lunettes de sécurité (la règle du crayon).
- Entreprise OO** Oui
- Entreprise PP** Non

Compilation des réponses – Appel à tous # 223

Protection des yeux obligatoire

QUESTION 3

Avez-vous observé des résultats depuis l'application de ces nouvelles règles?

Réponses

- Entreprise A** Non
- Entreprise B** Oui
- Entreprise C** N/A
- Entreprise D** En place depuis très longtemps, bons résultats
- Entreprise E** Plus ou moins, cela a empêché certains incidents mineurs, c'est plus de la prévention
- Entreprise F** Elles ont toujours été là
- Entreprise G** Ça fait très longtemps que cette règle est en vigueur
- Entreprise H** On n'a pas d'événement
- Entreprise I** Oui
- Entreprise J** Très peu d'événements en lien avec des contaminants dans les yeux
- Entreprise K** Depuis le port de la visière, oui
- Entreprise L** Oui, diminution des incidents au niveau des yeux
- Entreprise M** Nous dénombrons peu d'accidents ou incidents impliquant les yeux, nous croyons donc qu'effectivement les EPI ont une incidence positive
- Entreprise N** S.O.
- Entreprise O** Cette règle a toujours existé dans notre entreprise. Les cordes pour retenir les lunettes sont interdites.
- Entreprise P** Diminution de déclarations à ce sujet
- Entreprise Q** –
- Entreprise R** Avec la protection faciale, oui
- Entreprise S** Oui, diminution de l'irritation des yeux et des débris
- Entreprise T** Le port de lunettes de sécurité existe depuis des années et fait partie du programme de prévention
- Entreprise U** A toujours été obligatoire
- Entreprise V** La politique de port de lunettes de protection est déjà en place depuis plusieurs années
- Entreprise W** Aucun événement en matière de santé et sécurité concernant la poussière de bois et la protection visuelle
- Entreprise X** Aucun cas de poussière/objet observé
- Entreprise Y** Il a juste fallu s'assurer que tout le monde les porte et en premier les membres de l'encadrement. Disciplinaire pour certains.
- Entreprise Z** Résistance au changement lors de l'introduction, mais ça va bien maintenant
- Entreprise AA** Non, car nous les utilisons depuis longtemps + 5 ans
- Entreprise BB** Oui

Compilation des réponses – Appel à tous # 223

Protection des yeux obligatoire

QUESTION 3 (suite)

Avez-vous observé des résultats depuis l'application de ces nouvelles règles?

Réponses

- Entreprise CC** En force depuis plusieurs années; les situations rencontrées sont peu fréquentes
- Entreprise DD** Oui, lors de travaux de pelletage d'écorces sur une de nos toitures, nous avons eu 3 événements de poussières dans les yeux en quelques jours. Nous avons donc obligé le port de gogges étanches pour la suite des travaux. Aucun autre événement n'est survenu.
- Entreprise EE** Oui, moins de cas SST de graines dans les yeux
- Entreprise FF** Cette règle existe depuis de nombreuses années dans nos usines; nous constatons très peu d'accidents impliquant des blessures aux yeux
- Entreprise GG** C'est obligatoire, donc le port de lunettes de protection n'est pas un enjeu; les employés portent leurs lunettes assidûment
- Entreprise HH** Cette règle n'est pas nouvelle; je ne suis pas en mesure de vous faire état de la différence avant et après
- Entreprise II** Trop nouveau
- Entreprise JJ** Oui
- Entreprise KK** Les règles en place depuis mon début d'embauche, donc pas de statistiques avant/après
- Entreprise LL** Ce n'est pas une règle
- Entreprise MM** Oui
- Entreprise NN** Oui, diminution du nombre d'événements
- Entreprise OO** Oui
- Entreprise PP** L'obligation de porter des lunettes ici existe depuis longtemps, alors tout est parfait